



Réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2026

Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qu'elle a reçu du conseil municipal :

Lors de la dernière visite de maintenance du défibrillateur communal, le technicien a détecté une panne du système d'annonce des consignes d'usage et de sécurité. Un remplacement s'est avéré nécessaire et devant l'urgence un devis été demandé et signé rapidement. Le remplacement est effectué.

Un seau d'enrobé à froid a été commandé afin de réparer un trou dans la chaussée de la côte du lotissement. La mise en place est programmée.

Inscription à l'état d'assiette 2027

Comme chaque année, l'ONF présente au conseil municipal ses propositions d'inscription à l'état d'assiette, ceci afin de programmer les travaux sylvicoles ainsi que les ventes de bois et affouages ; cette proposition a été acceptée dans son entièreté.

Travaux Sylvicoles en forêt communale

Madame le Maire donne lecture d'un devis présenté par l'ONF concernant la mise en place d'une clôture grillagée de la parcelle 5b afin de contenir les dégâts de gibiers sur les jeunes plants d'arbres, en régénération naturelle. Après discussion, le devis est refusé car jugé trop cher.

Elle donne lecture d'un second devis de broyage mécanisé des parcelles 41, 29 et 38, toujours proposé par l'ONF : il est demandé l'étude d'un autre devis pour ces travaux, ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

Institution et fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La direction des finances publiques nous informe que la taxe sur la vacance de locaux d'habitation est à instituer (pour les communes qui ne l'avaient pas encore instituée, comme Lanty) avant le 1^{er} octobre et que le taux d'imposition est à fixer avant le 15 avril, selon la volonté de chaque commune.

S'agissant d'une nouvelle taxe, il a été décidé de demander appui à notre conseillère aux décideurs locaux afin de compléter ce dossier pour l'année prochaine.

Taxe sur les chemins

Tous les propriétaires de terrains desservis par les chemins communaux, sont assujettis annuellement à la taxe sur les chemins.

Il se pose le problème pour certains propriétaires de très petites surfaces, de la facturation de sommes de l'ordre de l'euro, voire moins.

Il va donc être demandé à la trésorerie si il est possible de grouper plusieurs années sur une même facture.

Budget de l'eau

Pour des raisons pratiques, il a été décidé de réintégrer le budget du service de l'eau dans le budget principal à partir du 1^{er} janvier 2027, la commune ayant gardé sa compétence de gestion de l'eau potable.

Fixation d'un tarif pour ouverture et fermeture de d'eau

Afin d'éviter les manipulations des vannes des compteurs d'eau, il a été rappelé que :

- Les compteurs d'eau sont propriété de la commune,
- Les détériorations dues par les manipulations de personnes extérieurs au service de l'eau sont à la charge du locataire du compteur
- Qu'il convient de contacter la mairie pour toute action sur ces compteurs (vannes, robinets...)

Il a été décidé d'instituer un tarif de 30€ au-delà de 2 ouvertures /2 fermetures par an.

Le règlement du service de l'eau sera modifié en ce sens et vous en serez destinataire.

Travaux de la salle des fêtes

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Département, ainsi que 3 devis d'architectes/maitres d'œuvres.

Ces travaux concernent l'isolation du rez-de-chaussée, le changement des fenêtres, la mise aux normes des sanitaires, ainsi que l'insonorisation, le chauffage et l'assainissement.

Il est décidé d'organiser une réunion de travail autour de ces documents afin d'avancer sur ce projet.

Devis d'installation du nouveau toboggan

Les devis pour le démontage de l'ancien et l'installation du nouveau toboggan sont lus : l'assemblée souhaite demander conseil au service juridique de l'assurance communale, sur la responsabilité de la société qui avait vendu le premier toboggan.

Compte 623 (ancien compte fêtes et cérémonies)

La trésorerie demande de préciser les actions menées par la commune au sein du compte 623, notamment pour l'achat des cartes cadeaux à l'occasion des différents évènements festifs communaux.

Correspondant Incendie et Secours

John ROUSSAT a été désigné correspondant incendie et secours pour Service Départemental d'Incendie et de Secours 52.

Contrat de maintenance des cloches et du parafoudre

Le contrat de maintenance actuel des cloches sera dénoncé, et un autre sera signé avec la société Frotey, ce dernier étant plus avantageux pour la commune.

Echange parcellaire 624-625-626 et DIA

Une erreur de plume s'est glissée dans la délibération 2025-28 concernant l'échange de parcelles entre la commune et un administré, il fallait noter 624 et non 613 ; il faut délibérer à nouveau afin de finaliser l'opération. La DIA correspondante est acceptée et madame le Maire pourra la signer.

Subvention au TELETHON

Il est décidé de faire un don de 200€ au téléthon pour l'année 2026

Agent technique

Une régularisation du salaire et des charges salariales de l'agent technique doit avoir lieu suite à une erreur de calcul lors du changement de logiciel de paie.

Installation des illuminations de Noël

La société SANUELEC interviendra pour installer les illuminations de Noël sur les mats de l'éclairage public.

Questions diverses

L'assureur communal a émis un refus d'indemnisation de l'onduleur du secrétariat ayant pris la foudre cet été, son montant étant inférieur à la franchise.

La société SOCOTEC est passée le 29 juillet pour sa visite de sécurité des jeux en plein air, elle devra repasser après l'installation du nouveau tobogan.

La date du samedi 12 décembre a été retenue pour organiser le Noël des enfants.

Le projet de sécurisation de l'entrée Est du village avance, un audit au conseil départemental est attendu.

Suite au démarchage de plusieurs opérateurs téléphoniques alertant sur l'arrêt des lignes « cuivre » téléphoniques, des renseignements ont été pris auprès de Losange collectivités, agence qui avait déployé la fibre dans notre département ; le conseiller nous confirme que ces lignes en cuivre ne seront pas démontées cette année mais qu'elles seront difficilement réparables en cas de pannes.

Encore une fois, attention aux différents démarcheurs en tous genres.

Afin de garantir une certaine équité pour nos associations communales, il a été décidé d'un crédit de 250 photocopies à l'année sur le copieur de la commune.

Cimetière communal : Des concessions échues ont été répertoriées, les concessionnaires ou ayants droit seront tenus informés par courrier de la marche à suivre.

Le règlement intérieur du temps de travail des agents communaux a été rédigé, il est en attente de sa validation par le comité social territorial du centre de gestion 52.